



Docteur Vétérinaire :

INSPECTION VETERINAIRE à effectuer au maximum 1 mois avant la commission de classification.

Rappel :

Suite à des modifications de gestion de la race imposée par le berceau de race (Irlande), les répertoires du stud-book Connemara relatifs aux reproducteurs mâles et femelles ont également été divisés en 3 classes.

L'inspection vétérinaire vise à détecter les tares :

- qui peuvent être mises en évidence dans le cadre de l'examen clinique ci-dessous et ;
- qui sont susceptibles d'être transmissibles et ;
- présentant un inconvénient certain pour l'utilisation.
-

Un avis défavorable ne pourra être donné que si l'inspection vétérinaire a mis en évidence l'existence d'une anomalie héréditaire majeure. Il est également possible de réserver l'avis s'il y a lieu de faire des examens complémentaires pour confirmer ou infirmer la présence d'une telle anomalie suite à une suspicion lors de l'examen clinique ci-dessous.

Anamnèse :

Nom du poney :

Numéro SIRE :

Age : Sexe:

Robe :

Nom et coordonnées du propriétaire :

Événements médicaux antérieurs pouvant avoir des conséquences sur l'examen clinique (joindre tout justificatif disponible et dater l'événement si possible) :

Examen clinique (mettre RAS si pas d'anomalie constatée) :

* partie commune aux sujets mâles et femelles

- un examen visuel des membres à l'arrêt sur sol dur et plat avec palpation des membres et lever des pieds si nécessaire :
- examen dynamique de la locomotion en ligne droite et/ou en cercle au pas puis au trot visant à détecter les défauts d'aplombs et de conformation des pieds et des membres :
- une auscultation respiratoire et cardiaque après un exercice de 10 mn au trot et au galop en liberté ou à la longe visant à détecter une insuffisance respiratoire ou cardiaque. Attention : Chez les mâles, en cas de suspicion de gêne respiratoire due à un cornage, l'avis à l'issue de la visite sera réservé. Un examen fibroscopique du larynx visant à détecter un éventuel cornage congénital de grade 2 devra être demandé dans le cadre d'examens complémentaires.

* partie spécifique aux sujets mâles

- un examen des yeux avec ophtalmoscope visant à détecter des déficiences oculaires transmissibles :
- un examen visuel avec éventuelle palpation des testicules visant à détecter une cryptorchidie ou monorchidie :

Divers :

Avis du vétérinaire suite à l'inspection¹ : FAVORABLE DEFAVORABLE² RESERVE

Examens complémentaires proposés pour lever un éventuel avis réservé :

Nom du vétérinaire date signature et cachet :

¹ Entourer la mention retenue

² Un avis défavorable ne pourra être donné que si l'inspection vétérinaire a mis en évidence l'existence d'une anomalie héréditaire majeure

